

FEUILLE OFFICIELLE

DES

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.



PRIX DES ANNONCES:

payable d'avance.

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.
 CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 fr. 40 cent.
 Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.
 Les annonces doivent être remises, au plus tard, le mardi soir à deux heures.

CALENDRIER

Jeudi 5. s^e Amélie. P.L.

V. 6. EPIPHANIE.	L. 9. S. Pierre.
S. 7. S. Laurent. J.	M. 10. S. Hygin, p.
D. 8. S. Lucien.	M. 11. S. Théodore.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

payable d'avance.

UN AN.	15 fr.
SIX MOIS.	8
TROIS MOIS.	4
UN NUMERO.	0 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

PARTIE OFFICIELLE

Par décision en date du 15 décembre 1870, le Commandant de la colonie a approuvé le choix fait par la commission d'assistance publique de Saint-Pierre, de M. Michel-Bonnefonds, président du tribunal de 1^{re} instance, comme président, de M. Littayé, ancien trésorier-payeur, comme économie et de M. Gazet, docteur-médecin, comme secrétaire du bureau de la société.

Par décision du Commandant en date du 31 décembre 1870, la démission offerte par M. Paturel (André) fils de son grade de lieutenant de la compagnie des Sapeurs Pompiers de Saint-Pierre, a été acceptée.

Par décision du Commandant en date du même jour, la démission offerte par M. Hacala (François) de son grade de sous-lieutenant de la même compagnie, a été acceptée.

AVIS.

Le samedi 7 du courant, à une heure de l'après-midi, à l'Ile-aux-Chiens, par les soins du Commissaire de l'Inscription Maritime avec l'autorisation de M. l'ordonnateur, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des effets provenant des successions Pilet (Frédéric), et Boucher (Jean-Marie), marins pêcheurs.

Le Commissaire de l'Inscription maritime,
Ed. LITTAYÉ.

POSTE AUX LETTRES.

Liste des lettres restées sans emploi à la poste, depuis plus de six mois. (Arrêté local du 1^{er} mars 1854. Article 11.)

LETTERS FRANÇAISES.

Bataillé, Alexis.	Héleua.
Bossé, Charles.	Jeret, Jean.
Birose, R.	Kelly, Elisabeth.
Crossin, Fleurant.	Landry Edward.
Couvard, François.	Lechevretelle, femme.
Chalvin,	Maligant, Guillaume.
Daniel,	Martin, Marie, veuve.
Desdroits,	Mignot et Guilbert.
Ebdridge, Serenus.	Methol, Seraphina.
Esponda, Louise.	Rideley et Sons.
Gervy, C.	Robert, Augustin.
Guillaume, Jean-Marie.	

LETTRES ÉTRANGÈRES.

Beaujean, Auguste.	Jablot, Michel.
Bristowe, James.	Leflay, Mary.
Bruno, Jules.	Laurrgan, John.
Cardule, John.	Le Fave, John.
D'Aménique.	Le Ray, William.
Devereaux.	Merisson, John.
Demme, Jean.	Meadus, John.
Fletcher, Robert.	Painchaud, J.-B.-F.
Giard, Emile.	Rouget, Ch.
Gregory, J.-S.	Ross, John.
Hanata, Fernando.	Ryau, Agniss.
Langlois, Isaac.	Verboncœur, Etienne.
Jones, Samuel, A.	Woods.

Saint-Pierre, le 2 janvier 1871.

L'Agent comptable de la poste aux lettres,

D. DESNOUÉE.

PARTIE NON OFFICIELLE

Nous reproduisons, d'après le *Journal du Havre*, la proclamation et la circulaire suivantes, de M. GAMBETTA :

« Tours, 1^{er} décembre.

Intérieur à Présits et Sous-Présits :

» La délégation du gouvernement a reçu aujourd'hui jeudi, 1^{er} décembre, la nouvelle d'une victoire remportée sous les murs de Paris, pendant les journées des 28, 29 et 30 novembre. Cette nouvelle avait été apportée à Tours par le ballon le *Jules-Favre*, descendu près de Belle-Isle-en-mer, à quatre heures.

» M. Gambetta, membre du gouvernement, s'adressant à la foule réunie dans la cour de la préfecture, a confirmé en ces termes la grande et heureuse nouvelle :

« Chers concitoyens,

» Après soixante-douze jours d'un siège sans exemple dans l'histoire, tout entiers consacrés à préparer, à organiser les forces de la délivrance, Paris vient de jeter hors de ses murs, pour rompre le cercle de fer qui l'étreint, une nombreuse et vaillante armée, préparée avec prudence par des chefs consommés que rien n'a pu ébranler ni émouvoir dans cette laborieuse organisation de la victoire.

» Cette armée a su attendre l'heure propice, et l'heure est venue.

» Excités, encouragés par les fortifiantes nouvelles venues d'Orléans, les chefs du gouvernement avaient résolu d'agir; et tous d'accord, nous attendions depuis quelques jours, avec une sainte anxiété, le résultat de nos efforts combinés.

» C'est le 29 novembre au matin que Paris s'est ébranlé.

» Une proclamation du général Trochu a appris à la capitale cette résolution suprême;

et avant de marcher au combat, il a rejeté la responsabilité du sang qui allait couler, sur la tête de ce ministre et de ce roi dont la criminelle ambition foule aux pieds la justice et la civilisation moderne.

» L'armée de sortie est commandée par le général Ducrot qui, avant de partir, a fait, à la manière antique, le serment solennel, devant la ville assiégée, de ne rentrer que mort ou victorieux.

» Je vous donne dans leur laconisme les nouvelles apportées par le ballon le *Jules-Favre*. (un nom de bon augure et cher à la France), tombé ce matin à Belle-Isle-en-Mer.

» Le 29 au matin, la sortie dirigée contre la ligne d'investissement a commencé sur la droite par Choisy, l'Hay et Chevilly. Dans la nuit du 29 au 30, la bataille a persisté sur divers points.

» Le général Ducrot, sur sa gauche, passe la Marne le 30 au matin. Il occupe successivement Mesly et Montmesly. Il prononce son mouvement sur sa gauche, passe la Marne, et adossé à la Marne, se met en bataille de Champigny à Bry. L'armée passe alors la Marne sur huit points.

» Elle couche sur ses positions, après avoir pris à l'ennemi deux pièces de canon. L'affaire a été rapportée à Paris par le général Trochu.

» Ce rapport, où on fait l'éloge de tous, ne passe sous silence que la grande part du général Trochu à l'action : ainsi faisait Turenne.

» Il est constant qu'il a rétabli le combat sur plusieurs points, en entraînant l'infanterie par sa présence.

» Durant cette bataille, le périmètre de Paris était couvert par un feu formidable, l'artillerie fouillant toutes les positions de la ligne d'investissement. L'attaque de nos troupes a été soutenue, pendant toute l'action, par des canonnières lancées sur la Marne et sur la Seine.

» Le chemin de fer circulaire de M. Dorian, dont on ne saurait trop célébrer le génie militaire, a coopéré à l'action, à l'aide de wagons blindés faisant feu sur l'ennemi.

» Cette même journée du 30, dans l'après-midi, a donné lieu à une pointe vigoureuse de l'Amiral La Roncière, toujours dans la direction de l'Hay et Chevilly. Il s'est avancé sur Lonjumeau et a enlevé les positions d'Epinay au-delà de Lonjumeau, positions retranchées des Prussiens, qui nous ont laissé de nombreux prisonniers et encore deux canons.

» A l'heure où nous lisons la dépêche de Paris, une action générale doit être engagée sur toute la ligne. L'attaque du sud du 1^{er} décembre doit être dirigée par le général Vinoy.

» D'autant considérables résultats n'ont pu

» être achetés que par de glorieuses pertes : deux mille blessés.

» Le général Renault, commandant le 2^e corps, et le général La Charrière ont été blessés. Le général Ducrot s'est couvert de gloire et a mérité la reconnaissance de la nation.

» Les pertes prussiennes sont très-considérables.

» Tous ces renseignements sont officiels, car ils sont adressés par le chef d'état-major général, le général Schmitz.

» *Pour extraits conformes :*

» Léon GAMBETTA. »

» Le génie de la France, un moment voilé, réapparaît.

» Grâce aux efforts du pays tout entier, la victoire nous revient ; et, comme pour nous faire oublier la longue série de nos infortunes, elle nous favorise sur presque tous les points.

» En effet, notre armée de la Loire a déconcerté depuis trois semaines tous les plans des Prussiens, et repoussé toutes leurs attaques. Leur tactique a été impuissante vu la solidité de nos troupes, à l'aile droite comme à l'aile gauche.

» Etrépagny a été enlevé aux Prussiens, et Amiens évacué à la suite de la bataille de Paris.

» Nos troupes d'Orléans sont vigoureusement lancées en avant. Nos deux grandes armées marchent à la rencontre l'une de l'autre. Dans leurs rangs, chaque officier, chaque soldat sait qu'il tient dans ses mains le sort même de la Patrie : cela seul les rend invincibles.

» Qui donc douteraït désormais de l'issue finale de cette lutte gigantesque ? Les Prussiens peuvent mesurer, aujourd'hui, la différence qui existe entre un despote qui se bat pour satisfaire ses caprices et un peuple armé qui ne veut pas périr.

» Ce sera l'éternel honneur de la République d'avoir rendu à la France le sentiment d'elle-même ; et l'ayant trouvée abaissée, défaite, trahie, occupée par l'étranger, de lui avoir ramené l'honneur, la discipline, les armes, la victoire.

» L'envahisseur est maintenant sur la route où l'attend le feu de nos populations soulevées.

» Voilà, Citoyens, ce que peut une grande nation qui veut garder intacte la gloire de son passé, qui ne verse son sang et celui de l'ennemi que pour le triomphe du droit et de la justice dans le monde.

» La France et l'Univers n'oublieront jamais que c'est Paris qui le premier a donné ce grand exemple, enseigné cette politique et gardé ainsi cette suprématie morale, en restant fidèle à l'héroïque esprit de la révolution.

» *Vive Paris !*

» *Vive la France !*

» *Vive la République une et indivisible !*

» Léon GAMBETTA. »

» *Pour copie conforme :*

» Le Sous-Préfet, E. RAMEL. »

Combat d'Etrépagny.

La préfecture de la Seine-Inférieure a fait afficher, hier, la dépêche suivante qui confirme le succès de nos troupes à Etrépagny, que nous avait fait connaître notre correspondant particulier :

Le général commandant la 2^e division militaire au ministre de l'intérieur :

» Le 30 novembre, 11 h. 20 matin.

» La nuit dernière j'ai voulu tenter une attaque sur Gisors et j'ai trouvé sur ma route l'ennemi occupant Etrépagny. Retranché dans les maisons, il a opposé une vive résistance ;

mais après une lutte acharnée, Etrépagny a été enlevé et l'ennemi contraint à fuir dans toutes les directions.

» Cette affaire nous a coûté un capitaine grièvement blessé, 5 tués et 15 blessés ; l'ennemi a perdu 4 officiers tués, 3 officiers prisonniers dont un officier supérieur grièvement blessé, 50 ou 60 tués, une centaine de prisonniers, un canon et 3 caisses remplies de munitions et plus de 250 fusils ; nombre de chevaux morts encombraient aussi les rues d'Etrépagny. Nous avons pris quelques chevaux vivants.

» BRIAND. »

On voit par cette dépêche du général Briand, comment le commandant général des forces de notre département a répondu à ce que l'on attendait de lui. On ne peut s'empêcher, après avoir applaudi à ce succès de nos armes, de regretter tout le temps perdu.

Si les forces qui se trouvent dans notre région avaient trouvé, dès le premier jour, un chef énergique capable de leur communiquer l'élan qui l'eût animé lui-même, nous n'aurions pas vu les Prussiens dévaster le Vexin normand, et les réquisitions de l'ennemi ruiner une contrée si prospère.

On remarquera, d'ailleurs, dans cette dépêche rassurante, le ton modeste et simple du général Briand ; pour qu'un canon ait été pris, pour que des officiers prussiens aient été faits prisonniers, il faut évidemment que la lutte ait été sérieuse, et que les troupes engagées aient eu une certaine importance ; et pourtant le général Briand parle de toute cette affaire comme s'il se fût agi d'une simple escarmouche.

Le public pensera avec nous que cette mobilité est du meilleur augure.

Voici, d'ailleurs, le résumé des renseignements qui nous sont parvenus :

Un mouvement général sur Gisors avait été décidé, et nos troupes avaient été divisées en trois corps qui avaient ordre de se mettre en mouvement mardi soir à dix heures. L'aile gauche, commandée par le colonel Moequard, se composait de tirailleurs Moequard, des francs-tireurs d'Alençon, du Nord, de Rouen, d'Elbeuf, et de l'artillerie des francs-tireurs du Nord.

Le centre, commandé par le général Briand, comprenait 8 pièces d'artillerie, des mobiles de Caen et des bataillons de la garde mobile de l'Oise, du Havre, des Landes et des Pyrénées-Orientales. Il y avait également des compagnies du 94^e et du 41^e de ligne.

La droite, commandée par le lieutenant-colonel de Cannecaude, avait des mobiles des Landes, des francs-tireurs du Havre, des marins de Dieppe, la compagnie de marche de Dieppe, et des francs-tireurs des Andelys.

Ces trois colonnes devaient marcher simultanément sur Gisors et l'attaquer en le cernant. Il faisait nuit noire. Le froid était excessif. Les hommes étaient pleins d'entrain ; ils emportaient des vivres et des munitions. Le silence était absolu. La colonne de gauche, qui devait effectuer un mouvement tournant, arriva à Saint-Denis-le-Ferment ; on frappa à la porte du maire pour lui demander des renseignements.

Il était une heure et demie du matin. Au moment où le maire répondait aux questions qui lui étaient faites, un des hommes du colonel Moequard fit remarquer qu'il y avait des soldats à quelques mètres. On eria qui vive. Des voix répondirent : Français ! Mais ce n'était pas le mot d'ordre. Tout à coup on entendit une décharge épouvantable ; quatre-vingts coups de fusil venaient d'être tirés par un poste ennemi. Un capitaine des Moequard reçut une balle au coude.

Les nôtres ripostèrent, tuèrent trois ennemis et en blessèrent six ou huit. Le restant du poste prit la fuite et la colonne continua sa route. A quatre heures et demie, elle était à Trye-Château. On s'arrêta là, attendant les autres colonnes avec lesquelles on devait opérer.

On savait qu'il y avait 700 Prussiens à Trye-Château. On se porta sur le cimetière Saint-Lazare : on tua deux factionnaires, on blessa une partie des hommes d'un poste ; mais la colonne ne voyant pas arriver les nôtres prit la résolution de revenir sur ses pas.

Pendant ce temps-là, le centre opérait son mouvement en avant. Il y avait un millier de Saxons, infanterie, lanciers et hussards à Etrépagny. Ces troupes ont été surprises. Sans l'hésitation de quelques mobiles, tous les Saxons étaient pris. Le signal d'alarme ayant été donné, les Saxons ont opposé de la résistance. On s'est battu avec acharnement pendant une heure et demie. La nuit était noire et il était très-difficile de manœuvrer. Les Saxons retranchés dans les maisons tiraien sur nos troupes. On a tué une soixantaine de Saxons et on a fait quatre-vingt-neuf prisonniers, dont un officier supérieur et plusieurs officiers.

Les Saxons avaient deux pièces de canon ; l'une d'elles a été prise en face de l'hôtel Saint-Pierre ; les quatre chevaux qui la traînaient ont été tués. Les cavaliers saxons ont effectué plusieurs charges infructueuses. La débandade a été complète et les Saxons se sont échappés dans toutes les directions. On s'est emparé de beaucoup de fusils, de casques et de caisses de munitions. Nos troupes se sont avancées à trois kilomètres au-delà d'Etrépagny, mais on a renoncé à poursuivre le mouvement, et l'aile droite a été prévenue de ne pas continuer sa marche.

On constate ce fait qu'en entrant dans Etrépagny on a trouvé des masses d'armes, comme si les soldats saxons les avaient jetées après une insubordination..

D'après des *on dit*, dans la journée d'hier, les Prussiens auraient tenté d'incendier Etrépagny ; mais ils auraient été repoussés par nos troupes.

M. de Boltot, commandant des francs-tireurs de l'Orne, a ramené à Rouen un Saxon qui, perdu dans la campagne, s'est rendu prisonnier.

Un des collaborateurs du *Nouvelliste de Rouen*, qui s'est rendu à Fleury-sur-Andelle, adresse, sur l'affaire d'Etrépagny, la correspondance qu'on va lire :

» Vers une heure du matin, le bataillon de marche, composé de mobiles, de francs-tireurs et de plusieurs compagnies des 94^e et 41^e de ligne, arriva à l'entrée du village d'Etrépagny. Ces troupes avaient rencontré au Thil quelques uhlans prussiens qui étaient aussitôt rentrés à Etrépagny. Avant de pénétrer dans ce bourg, le général Briand, qui se trouvait à la tête du bataillon de marche, s'avança à quelques pas afin de s'assurer, par lui-même, des forces prussiennes qui se trouvaient dans le pays.

» A ce moment, M. C..., entrepreneur, demeurant à Fleury, qui, quoique n'appartenant à aucun corps de l'armée française, avait endossé l'habit militaire pour payer de sa personne, si l'occasion s'en présentait, alla seul jusqu'à l'hôtel de M. Poret, situé en face les Halles, endroit où il supposait trouver des officiers prussiens.

» En effet, après avoir poussé la porte qui était à moitié fermée, M. C..., se trouva en présence de plusieurs officiers qui, pris à l'improviste, saisirent leurs sabres. M. C..., en déchargeant sur l'un deux un pistolet qu'il tenait à la main, reçut un coup de sabre qui lui coupa un doigt de la main droite.

» En un instant l'alarme fut donnée, les Prussiens, réveillés en sursaut, s'emparèrent immédiatement de leurs fusils et tirèrent à travers les fenêtres des maisons sur les français qui avaient alors pénétré dans Etrépagny.

» Aussitôt que les Prussiens reconquirent qu'ils avaient affaire à des forces supérieures, ils comprurent que toute résistance devenait impossible : ils quittèrent les maisons et se sauvèrent dans la direction de Dangé et Gisors.



Beaucoup de cavaliers ne prirent même pas le temps de seller leurs chevaux et les montèrent sans harnais.

» Une barricade qui avait été élevée au milieu du village par l'ennemi fut en peu de temps enlevée par nos troupes, qui, tirant sur les Prussiens complètement mis en déroute, en tuèrent au moins une cinquantaine ; d'un autre côté, une centaine environ de cavaliers saxons se constituaient prisonniers et une des deux pièces d'artillerie que les Prussiens avaient avec eux restait en notre pouvoir.

» Plusieurs de ceux que nous avons faits prisonniers disaient à nos soldats : « *Nous pas capout !* » La plupart sont jeunes, et on dit même qu'ils se sont rendus sans essayer aucune espèce de résistance ; un d'eux qui parlait passablement français répeta plusieurs fois qu'il était heureux d'être prisonnier.

» Il est impossible de décrire l'aspect que présentait Etrépagny au moment où avait lieu cet engagement ; de tous côtés on ne voyait que Prussiens se sauvant les uns sans armes, les autres à peine vêtus ; des chevaux en grand nombre ont été tués et plusieurs sont restés en notre possession ; le général Briand, qui s'est admirablement conduit, a eu, dit-on, deux chevaux tués sous lui ; les pertes de notre côté ont été insignifiantes ; on parle d'un capitaine des mobiles qui aurait été blessé, et d'un caporal du 94^e de ligne tué.

» Les Prussiens, au contraire, ont éprouvé des pertes très sérieuses : 100 prisonniers environ, 60 tués et quelques blessés ; ces derniers ont été conduits à Rouen.

« Six cents Prussiens occupaient depuis le matin Etrépagny au moment où les Français y sont entrés : ils avaient annoncé que le lendemain ceux de leurs camarades qui se trouvaient à Gisors viendraient les remplacer et avaient même commandé pour ceux-ci un déjeuner.

Ils avaient, disaient-ils, intention de venir en assez grand nombre jusqu'à Fleury, mais l'offensive que nous avons prise contre eux a dû singulièrement déjouer leurs projets.

Hier soir, un train a amené à Rouen les prisonniers saxons. Une foule énorme attendait à la gare de la rue Verte. Il y avait une escouade de gendarmerie à pied et un détachement de gendarmes à cheval. Un peu après neuf heures, le train est entré en gare. Les prisonniers étaient dans les wagons avec des mobilisés de Rouen, qui servaient d'escorte. Plusieurs de ces prisonniers sont de tout jeunes gens, presque des enfants. Plusieurs avaient le casque à pointe de cuivre ; les autres avaient des casquettes ; d'autres enfin, les lanciers, portaient le shiaspsk. En général, leur attitude était digne ; quelques-uns seulement affectaient un air hautain. La population s'est abstenu de manifestations.

Un officier accompagné de son ordonnance, était dans un compartiment réservé des premières. Il est descendu en s'appuyant sur le soldat ; il boitait, car son cheval lui avait donné un coup de pied à la jambe. C'est un grand jeune homme blond, portant toute sa barbe ; soit la souffrance, soit l'émotion, il avait presque les larmes aux yeux. On a eu pour lui beaucoup d'égards, et on l'a fait monter dans une voiture dont les stores ont été fermés pour le soustraire aux regards des curieux.

Les 90 prisonniers, y compris celui qui s'était rendu aux franc-tireurs d'Alençon, ont été rassemblés dans la salle d'attente des troisièmes, puis le convoi s'est mis en mouvement. Les gendarmes à cheval précédaient ; les mobilisés et les gendarmes à pied faisaient la haie. On a traversé la rue Jeanne-Darc, la rue de l'Hôtel-de-ville, et les prisonniers ont été conduits à la prison Bonne-Nouvelle. La plupart des mobilisés de l'escorte avaient des casques et des armes enlevés aux Saxons.

Beaucoup de prisonniers affirment que les Saxons sont las de la guerre et qu'ils ne de-

manderaient pas mieux que de retourner dans leur pays.

L'ambulance de Fleury-sur-Andelle a amené, à huit heures du soir, neuf blessés prussiens, escortés par deux cavaliers. Ces blessés ont été admis à l'Hôtel-Dieu, où ils ont reçu des soins empressés. On attend de nouveaux blessés, que leur état n'a pas permis de transporter immédiatement.

Ces Saxons avaient été mis en avant par les Prussiens qui, peu confiants dans leur zèle pour une guerre qu'ils font à regret, forment leurs colonnes de façon à leur couper la retraite. Ces Saxons, pour la plupart, sont de tout jeunes gens ; ils paraissent satisfaits d'être enlevés aux dangers du combat.

Un des Saxons s'était trouvé seul dans un wagon et ignorait que ses camarades fussent dans le même train. Cet homme, qui est ouvrier charpentier, a déclaré que sur la foi de ce que répètent les Prussiens, il croyait qu'on allait le fusiller. Il ajoutait que partout où les Saxons pourraient sans honte rendre les armes, ils abandonneraient bien vite le service de la Prusse, surtout s'ils savaient comment nous traitons nos prisonniers.

(Journal du Havre.)

COUR MARTIALE.

Dans les simples mots : cour martiale, il y a quelque chose de bref, de rigoureux, d'impitoyable, qui frappe l'imagination : on croit entendre retentir comme un glas funèbre, la phrase sacramentelle : peine de mort ; et, derrière le prétoire, il semble que l'on aperçoive le préau de l'exécution.

C'est qu'en effet terrible et sommaire est le pouvoir de la cour martiale. Son code pénal est restreint à trois lettres : la mort. Ou elle condamne l'accusé à être passé par les armes, ou elle prononce l'acquittement. En dehors de cette alternative, elle ne peut que prononcer le renvoi devant le conseil de guerre.

D'abord elle devait prononcer sans appel : le condamné, séance tenante, était livré au piquet de garde, dans la salle des débats, et la sentence s'exécutait devant le mur le plus proche. Maintenant, le condamné peut se pourvoir devant un conseil supérieur de révision.

L'instruction, la procédure, toutes ces formes si lentes et si compliquées de nos cours d'assises, sont abrégées au strict nécessaire.

La cour martiale est saisie par l'autorité militaire ; elle se réunit aussitôt, et statue sans désemparer sur les pièces et rapports qui lui ont été transmis, sur l'interrogatoire de l'accusé, la déposition des témoins, la plaidoirie du défenseur, sans intervention du ministère public.

On voit qu'avec les cours martiales il n'est plus vrai de dire que la justice chemine d'un pied boiteux. Ici elle court, elle vole, et frappe le coupable sur le lieu et sur l'heure même de sa faute. Dans les circonstances exceptionnelles que nous traversons, cette promptitude de jugement et d'exécution n'est-elle pas nécessaire ? N'est-elle pas salutaire ? En présence de l'ennemi, tout désordre, toute rébellion, toute infraction à la règle, à la discipline, à la loi, sont mille fois plus coupables qu'en temps ordinaire. La proportionnalité de la peine au délit doit donc croître parallèlement. De plus, il importe que l'exemple agisse par

une autorité inexorable sur ceux, heureusement en petit nombre, que le patriotisme ne suffit pas à maintenir dans le devoir. Si la licence n'était pas réprimée par la terreur du châtiment immédiat et rigoureux, elle ferait tache d'huile et finirait par détendre le ressort de la discipline, et troubler profondément l'ordre public, aujourd'hui plus que jamais nécessaire.

Hier, j'ai assisté à une audience de la cour martiale, à Saint-Denis, l'appareil est d'une simplicité toute militaire. Les murs de la salle sont nus ; au fond, derrière les sièges, un crucifix, double enseignement pour les juges et pour l'accusé.

Au prétoire siégent trois officiers : le président est le colonel du 28^e de marche : il est en grand uniforme et porte toutes ses décorations. Le greffier est sur le bas côté, c'est un sergent de zouaves.

Devant la barre, deux gendarmes, le mousquet armé de la baïonnette et une escouade de voltigeurs sous les armes ferment le prétoire. Le reste de la salle est rempli par le public ; ce ne sont presque que des soldats : je n'ai vu qu'un seul chapeau de femme.

Il s'agit d'un cas très grave ; c'est un mobile qui est accusé d'espionnage. Le 21, au moment où son bataillon, campé sur le bord de la Seine, se préparait à partir dans la direction d'Argenteuil, il a jeté dans la Seine une bouteille renfermant des indications sur le nombre et la marche des troupes. Par bonheur, celle-ci a été presque aussitôt repêchée.

L'accusé a vingt-deux ans. Au témoignage de ses camarades, c'est un bon sujet ; son âge et ses antécédents répugnent donc à ce crime abominable d'espionnage.

Aux questions du président, il répond qu'il a agi sans savoir au juste ce qu'il faisait, par hasard, et sans se cacher de ses camarades. L'un d'eux l'a aidé à jeter la bouteille dans la Seine ; un autre lui a même prêté son dos en guise de pupitre pour écrire le billet ; il ne voulait que donner de ses nouvelles à ses parents à Paris.

Naturellement, le président objecte que le courant de la Seine devait emporter le billet non à Paris, mais dans les lignes prussiennes. Mais en fait de géographie, le mobile est aussi peu clerc que possible ; cela se voit aux réponses de l'accusé, et, à cet égard, les témoins pataugent dans la même ignorance. Le vent, soufflant en sens contraire, les a tous trompés sur le fil de l'eau. Et ce sont des mobiles parisiens ! — O instruction obligatoire, quand donc enseigneras-tu à nos conscrits à s'orienter de Paris à St-Cloud. (Moniteur).

Un canon à aiguille.

On lit dans le *journal d'Indre-et-Loire* :

« Un inventeur vient de remettre au délégué du ministre de la guerre séant à Tours, un modèle de canon à aiguille se chargeant par la culasse. Ce système de canon tout à fait nouveau doit être envoyé à un comité d'artillerie pour être examiné attentivement.

« L'inventeur de ce canon à aiguille prétend, dit le *Constitutionnel*, qu'il laisserait bien loin derrière lui tous les systèmes de canons se chargeant par la culasse, comme solidité et simplicité de mouvement.

« Le tir serait plus rapide que celui du chassepot, et pourrait être établi de tous les calibres.



« Notre système d'armement, qui est loin de répondre à celui de nos ennemis, trouverait dans ce nouveau modèle le rival préféré du canon Krupp. »

OFFRANDES NATIONALES pour les victimes de la guerre contre la Prusse.

Secours aux blessés	
Montant des listes précédentes.....	6,638 00
Produit d'une collecte déposée chez	
M. Hamel.....	36 75
Aux victimes de la guerre.	
M. Cormier (Charles) père, Miquelon...	13 50
TOTAL GÉNÉRAL des offrandes reçues jusqu'à ce jour....	6,688 25

POSTE AUX LETTRES.

La goëlette postale *Stella-Maris*, partant pour Halifax le dimanche 15 du courant prendra une madle pour l'Europe et les États-Unis d'Amérique.

On recevra à la Poste le samedi jusqu'à 6 heures précises du soir, les lettres affranchies en numéraire au guichet du bureau.

Les lettres pourront être jetées dans la boîte supplémentaire de la rue Joinville jusqu'à 8 heures 3/4, et dans la boîte du bureau de la Poste jusqu'à 9 heures précises.

ÉTAT CIVIL.

SAINT-PIERRE.

NAISSANCE.

30 décembre. — Lamothe (Marie-Joseph-Julie).
30 — — Lafargue (Dominique-Pierre).
2 janvier 1871. — Mesnil (Charles-Louis-Marie).
DÉCÈS.

29 décembre. — Desroches (Marie-Hélène-Eugénie, âgée de 3 ans).

NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES

PORTE DE SAINT-PIERRE

BATIMENTS DU COMMERCE.

DÉCEMBRE.	SORTIES.	ALLANT A
28	Violette, c. Guillaume, avec 110,200 kil. morue sèche, ch. par MM. V. Lefrançois et Ed. Thomazeau.	Marseille.
EXPÉDIÉS EN DOUANE.		
29	Charles-et-Marie, c. Philippe, avec 168,512 k. ch. par MM. Ed. Thomazeau, E. Levilly, P. Beaumont, J.-M. Feurgard et P. Boitard.	Martinique.

30 Corolla, c. Lainé,
avec 106,750 k. morue sèche, ch. par
MM. P. Beaumont, Ed. Thomazeau,
V. Lefrançois.

Guadeloupe.

ANNONCES & AVIS

VENTE SUR FOLLE ENCHÈRE.

Il sera procédé, le 23 janvier 1871, en l'audience des criées du Tribunal Civil de 1^{re} instance de cette colonie, séant à St-Pierre, à 1 heure du soir.

En vertu, 1^o, d'une clause du procès-verbal d'adjudication ci-après énoncée, et faute par la dame Joséphine Ména, veuve du sieur Jean Etchémendy, propriétaire demeurant en cette île, d'avoir payé la somme de *cinq mille cent francs*, exigible lors de son entrée en jouissance de l'immeuble ci-après désigné, et faute par la dite dame d'avoir satisfait au commandement qui lui a été fait le cinq du courant, par exploit de Barnay, huissier en cette île; 2^o, et de l'article 733 du code de procédure civile.

A la requête des sieurs, 1^o, Célestin et Charles Castencau, frères; 2^o, François Baillère, tous trois négociants demeurant à Bayonne, représentés en cette île par M. Raymond Birosse, négociant, chez lequel ils font élection de domicile; lesdits sieurs Castencau et Baillère, subrogés aux drois de: 1^o, Dominique Hirigoyen, charretier, ayant agi au nom et comme tuteur de Pascaline Etchémendy; 2^o, de Joséphine Etchémendy, majeure; 3^o, de Joséphine Ména, sus-nommée et qualifiée, ayant agi tant en son nom personnel que comme tutrice d'Etienne et de Martin Etchémendy, ses enfants mineurs, tous les sus-nommés demeurant à St-Pierre; la dite subrogation résultant d'un acte en date du vingt-deux juillet mil huit cent soixante-dix, au rapport du notaire de la colonie, et portant sur le prix de vente de l'immeuble dont il s'agit;

A la revente sur folle enchère de l'immeuble dont la désignation suit:

Une maison sise à Saint-Pierre, rue Joinville, revêtue en briques, avec cour et magasin au nord; bornée au nord par V^e Mignot, au sud, par ladite rue Joinville, à l'est par un terrain appartenant à l'État et à l'ouest, par Joseph Coste.

Le dit immeuble et ses dépendances ont été adjugés à la dite dame Joséphine Ména, V^e Jean Etchémendy, par procès-verbal dressé par le notaire de la colonie le 30 juillet 1870, en exécution de deux arrêts du Conseil d'Appel de cette colonie, homologuant une délibération du Conseil de famille de la mineure Pascaline Etchémendy; le dit procès-verbal transcrit au bureau des hypothèques de cette colonie, le 8 août 1870, Vol. 2 C. 308, moyennant la somme principale de quinze mille trois cents francs, ci . . . 15,300 fr., outre les charges.

La dite revente sur *folle enchère*, se fera aux clauses et conditions du cahier des charges déposé pour parvenir à l'adjudication, au Greffe du tribunal de cette colonie, et en outre, à la charge des frais de folle enchère, et sur la mise à prix de *douze mille cinq cents francs*, ci 12,500 fr.

Fait et rédigé par nous greffier, soussigné, agissant à défaut d'avoué dans la colonie.

A Saint-Pierre, de Terre-Neuve le 29 décembre 1870.

Le Greffier,
F. ANTHOINE.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

TABLEAU POSTAL

pour l'année 1871.

1 exemplaire : 50 c.

LE CALENDRIER POUR 1871.

1 exemplaire : 50 centimes.

BULLETIN DES

ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COLONIE

Prix : 6 francs chaque année.

UN NUMÉRO : 1 franc.

LA FEUILLE OFFICIELLE

de la la colonie. UN NUMÉRO: 50 c.

CERTIFICAT DE CHARGEMENT

PÊCHE DE LA MORUE

3 exemplaires : 50 c.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 27 décembre 1870 au 2 janvier 1871.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE. maximum. minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
27	750	758	2 5	-3		-5	S.-O.	3	Ni.
28	761	759	1	3 5			S.-O.	2	Ni.
29	755	746	2 5	4			S.	1	Ni.
30	743	750	4	-4 5		-6 5	N.-O.	4	Ni.
31	756	756	-1 5	0			O.	2	Ni.
1	748	743	3	3			S.-O.	1	Ni.
2	749	753	-2 5	-4		-5	N.-O.	3	Neige.